



## Mon bail d'un an, reconduit 20 ans tacitement, reste-t-il d'1 an

Par **rebellus**, le **09/03/2013 à 12:52**

Bonjour. rnJe loue depuis 21 ans un studio. Le bail, reconduit tacitement depuis, mais pas renouvelé, était initialement d'un an. rnReste-t-il, malgré les années écoulées, un bail d'un an, ou devient-il, avec le temps, un bail "normal", c'est-à-dire, je crois, triennal. rnAutrement dit, suis-je actuellement dans le bail 2012-2015 ou dans le bail 2012-2013 (ce qui change bien des choses !) ? rnMerci de prendre la peine de me répondre.rnrnNB. Il s'agit d'un bail "locaux vides".

Par **aliren27**, le **10/03/2013 à 16:53**

Bonjour,rnen location vide, on peut effectivement faire un bail d'un an au lieu de 3, mais uniquement en formulant une clause mentionnant par exemple pour raison de travail et qui doit etre confirmer 2 mois avant le terme du bail. Si cela n'a pas été fait, votre bail passe a 3 ans.rnA quelle date avez vous signé votre bail ?rnCordialement

Par **Lag0**, le **10/03/2013 à 17:20**

Bonjour,rnVous avez déjà ouvert une discussion à ce sujet ici :rn[http://www.experatoo.com/locataires-locations/bail-initial-etait-reconduit\\_113686\\_1.htm#.UTyyY\\_L1VsM](http://www.experatoo.com/locataires-locations/bail-initial-etait-reconduit_113686_1.htm#.UTyyY_L1VsM)rnInutile de multiplier les sujets...